

ASSURANCE SANTÉ EXPATRIÉ : L'ESSENTIEL

QU'EST CE QU'UN EXPATRIÉ ?

L'expatrié est un salarié qui part vivre et travailler à l'étranger pour une courte ou longue durée. De nombreux expatriés sont des salariés qui sont :

- spécialement recrutés pour partir travailler à l'étranger avec un contrat de travail soumis au droit français
- ou envoyés à l'étranger pour une durée indéterminée, avec un contrat de travail de droit français ou un contrat de droit local

MAIS...

ATTENTION À NE PAS CONFONDRE EXPATRIÉ ET DÉTACHÉ

ÊTRE DÉTACHÉ C'EST

être un salarié qui est mis à disposition d'une société localisée hors du territoire français par son employeur pour une durée déterminée. Contrairement à l'expatriation, le **détachement est temporaire**. Le salarié détaché continue donc d'être affilié au régime français de la sécurité sociale. Alors que l'expatrié n'est plus affilié au régime de la sécurité sociale française



QU'EST CE QUE ÇA REMBOURSE

TOUJOURS



MALADIES PROFESSIONNELLES



RAPPATRIEMENT MÉDICAL



FRAIS DE SANTÉ (OPTIQUE, DENTAIRE)



ACCIDENTS DU TRAVAIL

PARFOIS



FRAIS D'HOSPITALISATION, MATERNITÉ



RESPONSABILITÉ CIVILE

COMMENT BIEN CHOISIR ?

Lorsque vous êtes expatrié, vous perdez vos droits à la sécurité sociale française. Pour bénéficier d'une couverture santé durant tout le long de votre séjour, plusieurs options s'offrent à vous

Vous pouvez choisir entre :



CFE (CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER)

elle vous permet de continuer à bénéficier du régime de l'assurance maladie française. Attention, cette couverture santé peut être insuffisante dans des pays où le coût de la médecine est élevé



SYSTÈME DE PROTECTION SOCIAL LOCAL

la couverture de certains frais (hospitalisation, optique, dentaire) peut être très faible là aussi. Pensez à souscrire une assurance santé expatrié qui prend en charge un large éventail de garanties pour compléter vos remboursements santé



ASSURANCES EXPATRIATION AU 1ER EURO

votre assureur prend en charge vos frais de santé dès le 1er euro déboursé. Contrairement à la CFE, vous n'avez pas à cotiser avant d'être remboursé. Rassemblant une sécurité sociale et une mutuelle santé, ces assurances ne vous permettront pas de maintenir la continuité de vos droits pendant votre expatriation et donc de continuer à cotiser pour la retraite par exemple

COMPRENDRE POUR MIEUX CHOISIR

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE ENTRE 2 CONTRATS ASSURANCE SANTÉ EXPATRIÉ



CONVENTION

vérifiez si votre pays d'expatriation est signataire d'une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France



EXCLUSIONS

conditions qui font que vous ne serez pas remboursé par votre assurance



PLAFOND

montant max payé par votre assurance



ÉTENDUE DES GARANTIES

plus ou moins de couverture



FRANCHISE

montant forfaitaire que vous devrez payer en cas de dépense santé



DESTINATION

le niveau de protection sociale du pays d'accueil peut drastiquement changer en fonction de votre destination. Les coûts médicaux et les niveaux de remboursement peuvent être très différents de ceux appliqués en France

CHECK-LIST DE L'EXPATRIATION

Avant votre départ à l'étranger :



vérifiez si votre pays d'expatriation est signataire d'une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France



prenez une visite médicale (tous les membres de votre famille et animaux de compagnie compris) pour établir un bilan médical complet (prélèvement sanguin, examen bucco-dentaire, check-up vaccins etc)



faites traduire vos documents importants dans la langue du pays d'expatriation



faites une demande de permis de conduire international auprès de votre préfecture



renseignez-vous auprès de votre centre d'impôt et des organismes sociaux qui gèrent vos dossiers pour connaître précisément les changements qu'entraînent votre expatriation. Pensez à vous manifester auprès d'eux avant votre départ



informez votre banque de votre départ à l'étranger (fermeture de compte, transfert d'argent, ouverture de comptes à l'étranger etc)



résiliez vos abonnements et contrats en cours (internet, téléphone, assurance auto...)

#COMMENTJASSURE
comprendre pour mieux protéger

Rejoignez la communauté #COMMENTJASSURE
On vous attend !

Vous trouvez cette infographie utile ?
Partagez-la !

Retrouvez d'autres infographies, vidéos, services et infos pratiques sur :
www.commentjassure.fr

www.commentjassure.fr

[/company/commentjassure](https://www.linkedin.com/company/commentjassure)

[/channel/UCFMgacQVRuTUmyNOoZreJXw](https://www.youtube.com/channel/UCFMgacQVRuTUmyNOoZreJXw)

[/commentjassure](https://www.pinterest.com/commentjassure)

[@commentjassure](https://www.instagram.com/commentjassure)

[/commentjassure](https://www.facebook.com/commentjassure)